

1. Identification

| | |
|---|--|
| Identificateur de produit | IMS-III Sanitizing Concentrate (4211-34) |
| Autres moyens d'identification | Pas disponible. |
| Usage recommandé | Désinfectant / Nettoyant / Assainissant / Désodorisant |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Fabricant | |
| Nom de la société | Nu-Calgon |
| Adresse | 2611 Schuetz Road États-Unis |
| Téléphone | 314-469-7000 / 800-554-5499 |
| Courriel | Pas disponible. |
| Numéro de téléphone d'urgence | 1-800-424-9300 (CHEMTREC) |

2. Identification des dangers

| | | |
|--|--|-------------|
| Dangers physiques | Non classé. | |
| Dangers pour la santé | Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| | Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 |
| Dangers environnementaux | Non classé. | |
| Définition des dangers selon l'OSHA | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



| | |
|--|--|
| Mention d'avertissement | Attention |
| Mention de danger | Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants, vêtements de protection et équipement de protection des yeux. |
| Intervention | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. |
| Stockage | Conserver à l'écart de matières incompatibles. |
| Élimination | Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. |
| Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements supplémentaires | Il s'agit d'un produit homologué EPA. L'étiquetage des produits est conforme aux règlements et aux lignes directrices de l'EPA. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|--|--------------------------------|------------------------------------|----------|
| Alkyle (60 % C14, 30 % C16, 5 % C12, 5 % C18) chlorure de diméthylbenzyle ammonium | | 53516-76-0 | 0.781 |

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|--|-------------------------|-----------------------------|-------|
| Alkyle (68% C12, 32% C14) chlorure de diméthyle éthybenzyle ammonium | | 85409-23-0 | 0.781 |

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. |
| Peau | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. |
| Yeux | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Juger l'oeil ouvert et le rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les verres de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre ou un docteur de commande de poison pour le conseil de traitement. |
| Ingestion | EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui faire boire un verre d'eau à petites gorgées. NE PAS provoquer le vomissement, à moins que le centre antipoison ou le médecin vous dise de le faire. Ne pas administrer quoi que ce soit par la bouche si la personne est inconsciente. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés. |
| Informations générales | Note à l'attention du médecin: les dommages probables de la muqueuse peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage gastrique S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Poudre chimique. Mousse. Dioxyde de carbone. Brouillard. |
| Méthodes d'extinction inappropriées | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Risques spécifiques provenant des produits chimiques | Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. |
|--|---|

| | |
|--|---|
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | <p>Déversements importants : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.</p> <p>Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits</p> |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques. |

7. Manutention et stockage

| | |
|--|---|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Tenir le récipient bien fermé. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. Stocker seulement dans fermé, correctement marqué des récipients. Entreposer dans son récipient original dans un endroit inaccessible aux petits enfants. Garder sous clef. |

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

| | |
|--|--|
| Valeurs biologiques limites | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. |
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. |
| Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | |
| Protection du visage/des yeux | Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Utiliser un bouclier de visage si l'éclaboussement est possible. Des douches oculaires et d'urgence sont recommandées. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu. |
| Autre | Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives de votre employeur. |
| Protection respiratoire | Éviter l'inhalation des brouillards ou des vapeurs. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. |
| Dangers thermiques | Sans objet. |
| Considérations d'hygiène générale | Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. |

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|-------------------|
| Aspect | Transparent |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide |
| Couleur | Incolore à Paille |
| Odeur | Caractéristique |
| Seuil de l'odeur | Pas disponible. |
| pH | 9 - 11 |
| Point de fusion et point de congélation | Pas disponible. |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | Pas disponible. |
| Point d'écoulement | Pas disponible. |
| Densité | Pas disponible. |

| | |
|---|--|
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Pas disponible. |
| Point d'éclair | > 100.0 °C (> 212.0 °F) Pensky-Martens coupelle fermée |
| Vitesse d'évaporation | Comme l'eau |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Sans objet. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Pas disponible |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Pas disponible |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Pas disponible. |
| Tension de vapeur | Pas disponible |
| Densité de vapeur | Pas disponible |
| Densité relative | Pas disponible. |
| Solubilité | Pas disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Pas disponible |
| Température de décomposition | Pas disponible. |
| Viscosité | Pas disponible. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | Réagit violemment avec des matières acides. Ce produit peut réagir avec des agents comburants. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |
| Conditions à éviter | Peut dégager des vapeurs dangereuses en cas de mélange avec des détersifs chlorés ou des assainissants. Ne pas utiliser ou conserver près de la chaleur ou de la flamme nue. Ne pas mélanger avec des oxydants, des savons anioniques et des détergents. |
| Matériaux incompatibles | Acides. |
| Produits de décomposition dangereux | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Oxydes de carbone. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|-------------------|--|
| Inhalation | On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation. |
| Peau | Provoque une irritation cutanée. |
| Yeux | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Ingestion | Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Produit | Espèces | Résultats d'épreuves |
|--|---------|----------------------|
| IMS-III Sanitizing Concentrate (4211-34) (CAS Mélange) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> | | |
| DL50 | | > 2000 mg/kg, testé |
| <i>Orale</i> | | |
| DL50 | | > 5000 mg/kg, testé |

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---|--|-----------------------------|
| Alkyle (68% C12, 32% C14) chlorure de diméthyle éthybenzyle ammonium (CAS 85409-23-0) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> | | |
| DL50 | Lapin | 2300 mg/kg, ECHA |
| <i>Inhalation</i> | | |
| CL50 | Pas disponible | |
| <i>Orale</i> | | |
| DL50 | Rat | 344 mg/kg, ECHA |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Provoque une irritation cutanée. | |
| Minutes d'exposition | Pas disponible. | |
| Indice d'érythème | Pas disponible. | |
| Valeur d'un œdème | Pas disponible. | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. | |
| Valeur de l'opacité de la cornée | Pas disponible. | |
| Valeur de la lésion de l'iris | Pas disponible. | |
| Valeur des rougeurs de la conjonctive | Pas disponible. | |
| Valeur d'un œdème de la conjonctive | Pas disponible. | |
| Jours de récupération | Pas disponible. | |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | | |
| Sensibilisation respiratoire | Pas disponible. | |
| Sensibilisation cutanée | On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. | |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Non dangereux d'après les critères d'OSHA. | |
| Cancérogénicité | Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH. | |
| Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérogène | Chlorure de benzyle (CAS 100-44-7) | |
| Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité | Non inscrit. | |
| Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052) | Non réglementé. | |
| États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes | Non inscrit. | |
| Toxicité pour la reproduction | Non dangereux d'après les critères d'OSHA. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Non classé. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Non classé. | |
| Danger par aspiration | Pas disponible. | |
| Effets chroniques | Toute inhalation prolongée peut être nocive. | |
| Autres informations | Pas disponible. | |

12. Données écologiques

| | |
|-------------------------------------|---|
| Écotoxicité | Ce produit est toxique pour les poissons. |
| Persistance et dégradation | Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit. |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible. |
| Mobilité dans le sol | Aucune donnée disponible. |
| Mobilité générale | Pas disponible. |
| Autres effets nocifs | On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète). |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|--|
| Instructions pour l'élimination | <p>Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</p> <p>Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.</p> <p>ÉLIMINATION DES CONTENANTS/ENTREPOSAGE DES PESTICIDES : Contenant non rechargeable. Conserver uniquement dans le contenant d'origine. Ne réutilisez pas le récipient vide. Conservez les pesticides à l'abri des aliments, des aliments pour animaux de compagnie, des aliments pour animaux, des semences, des engrais et des fournitures vétérinaires. Conservez ce produit sous un stockage verrouillé suffisant pour le rendre inaccessible aux enfants ou aux personnes qui ne sont pas familières avec son utilisation correcte. Triple rinçage comme suit: Remplissez le récipient 1/4 plein d'eau et refermez le récipient. Agiter vigoureusement et jeter le rinçage. Répétez deux fois de plus. Emballez le récipient et mettez-le à la poubelle ou offrez-le au recyclage si disponible.</p> <p>INSTRUCTIONS POUR L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS: Triple rincer le récipient rapidement après la vidange. Triple rinçage comme suit: Remplissez le récipient 1/4 plein d'eau et récapitulez. Agiter pendant 10 secondes. Suivez les instructions d'élimination des pesticides pour l'élimination du rinçage. Égoutter pendant 10 secondes après que le débit commence à couler. Répétez cette procédure deux fois de plus.</p> |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). |
| Emballages contaminés | Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. |

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

| | |
|---|--|
| Réglementations Fédérales des États-Unis | <p>Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.</p> <p>Il s'agit d'un produit EPA enregistré. L'étiquetage du produit est conforme aux règlements et aux lignes directrices de l'EPA. EPA Reg. # 10324-166-65516</p> <p>EPA Est. # 72026-IL-01</p> <p>MISES EN GARDE: Risques pour les humains et les animaux domestiques. AVERTISSEMENT. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Provoque des lésions oculaires importantes mais temporaires. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Ne vous mettez pas dans les yeux ou sur les vêtements. Évitez tout contact avec la peau. Portez des lunettes ou un écran facial lors de la manipulation. Laver soigneusement avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements contaminés et lavez les vêtements avant de les réutiliser.</p> <p>Danger pour l'environnement. Ce produit est toxique pour les poissons.</p> <p>RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES : Ne pas utiliser ou conserver près de la chaleur ou de la flamme nue. Ne pas mélanger avec des oxydants, des savons anioniques et des détergents.</p> |
|---|--|

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui

Catégories de danger classé Corrosion cutanée ou irritation cutanée
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)

Non inscrit.

Proposition Californie 65



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à Chlorure de benzyle, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérigène

Chlorure de benzyle (CAS 100-44-7)

Inscrit : Janvier 1, 1990

Pays ou région

États-Unis et Porto Rico

Nom de l'inventaire

Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)

En stock (Oui/Non)*

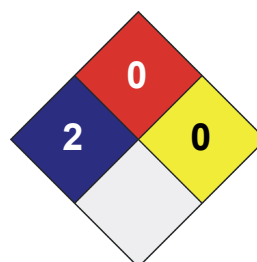
Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

| LÉGENDE | |
|---------|---|
| Extrême | 4 |
| Grave | 3 |
| Modéré | 2 |
| Faible | 1 |
| Minimal | 0 |

| | |
|--------------------------------|-----|
| Santé | / 2 |
| Inflammabilité | 0 |
| Danger physique | 0 |
| Protection individuelle | X |



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-inclue a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

14-Février-2025

Version n°

01

Autres informations

Pas disponible.

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Préparée par

Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000